

KLEAN 'N SHINE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 1 0 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtement: Aucun requis de protection	Apparence Rose Opaque Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.								

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	KLEAN 'N SHINE	Code	4063 & 4067 & 4069
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	433044
FTSS#	114065004	Date de validation	4/14/2004
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada		Date d'impression
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131		4/14/2004
			Remplace Aucune validation antérieure
			En cas d'urgence (800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alkylphénoxy polyéthoxyéthanol Modified Polypropylene Tributoxyethyl-phosphate	9016-45-9	0.1-1	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1310 mg/kg [Rat]. Non disponible. ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 16000 mg/kg [Lapin]. ORALE (DL50): Aiguë: 3620 mg/kg [Lapin].
	25722-45-6	1-5	Non disponible.	
	78-51-3	1-5	Non disponible.	
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	AIHA WEEL (États-Unis, 2003). Remarques: TWA: 25 ppm 8 heure(s).	
Polymères Acryliques Eau		5-10		Non disponible.
	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Peut irriter modérément les yeux.
Peau	Peut irriter modérément la peau.
Inhalation	Inconnu.
Ingestion	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition: Inconnu.	
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Citrique.
Couleur	Rose Opaque
pH	7.5 à 8 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.01
Point d'ébullition/condensation	>93°C (199.4°F)
VOC	4 %
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition
Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
CERCLA : Substances dangereuses.: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

état New Jersey - Liste des déversements: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
New Jersey: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
Pennsylvanie RTK: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Alkylphénoxy polyéthoxyéthanol.

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.